

	Document maîtrisé	Date réunion	27/01/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	04/02/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 27 JANVIER 2020 A 18H30**

L'an **deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2020

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUERIN Sandrine, GUILLOT Aimé, DUSSERT Jacques, GIRAUD Isabelle, LANG Patrick, MICHEL Raymond, VIARD Richard.

Excusé : PELLISSIER Laurent.

Absent : CHATEL Louis.



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ AUTORISATION CREDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Considérant que le budget 2020 ne peut être voté avant début mars et afin de ne pas créer de rupture dans le règlement des opérations d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater dès janvier 2020 les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020 et ce, dans les limites autorisées par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique que l'autorisation est limitée à 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion de ceux afférents au remboursement de la dette, soit 25% des articles suivants :

❖ **Budget Principal**

61 350,11 € le chapitre 16 (emprunt et dettes assimilées), 8 750,00 € pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles), 407 000,00 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 997 659,91 € pour le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

❖ **Budget eau et assainissement**

98 029,00 € pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Le Maire informe que le budget porte toujours le nom « assainissement » mais que la commune n'investit plus sur ce volet, la compétence étant transférée à la CCO depuis 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE – REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le Maire informe que dans le cadre des aménagements futurs ou en cours sur le secteur du Plan à Allemond, le stade de football a été supprimé.

Le présent marché a pour objet la création, la pose et l'aménagement d'un terrain multisports de type « City-stade », qui devra s'intégrer dans un espace vert à proximité du groupe scolaire et qui sera accessible aux élèves mais également à tous en dehors des périodes scolaires.

Patrick LANG demande quels sont les équipements prévus dans ce terrain multisports => on peut y trouver des équipements de football, basket-ball, volley...

Il demande s'il est prévu un cours de tennis => non ce n'est pas un équipement prévu pour ce sport mais actuellement il reste un cours de tennis sur la zone de loisirs.

Raymond MICHEL demande si cet équipement comprend des vestiaires => non, il s'agit uniquement d'un terrain de jeux extérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de marché en vue de confier à une entreprise la création, la pose et l'aménagement d'un terrain multisports à proximité du groupe scolaire d'Allemond.

3/ VENTE DE MATERIEL DE L'ANCIEN HOTEL GINIÈS A MONSIEUR PHILIPPE BORDEL

Le Maire rappelle que lors de l'achat du tènement « ancien hôtel Giniès » par la commune en 2014, les propriétaires ont également cédé une partie du matériel de restauration et d'hôtellerie se trouvant dans l'établissement.

Monsieur Philippe BORDEL a proposé de racheter le matériel de blanchisserie : la calandre et le séchoir, en état de marche.

Le Maire propose de vendre ce matériel au prix de 500 € pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE SINISTREE DU TEIL

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'Hôtel de Ville.

Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil, à hauteur de 1000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de Teil et approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 1000 €.

5/ CESSION DU DOMAINE PUBLIC « CHEMIN DE LA PERNIERE D'EN HAUT » A MADAME LAVIGNE JOSETTE

Le Maire rappelle la délibération du 23 juillet 2018 faisant la chronologie du dossier de déclassement du chemin de la Pernière d'En Haut et décidant la clôture de celui-ci si les conditions de l'accord triparti signé le 30 octobre 2015 n'étaient pas acceptées.

Il rappelle également la délibération du 25 novembre 2019 portant sur la cession d'une partie de ce chemin à Monsieur Pierre LAVIGNE.

Suite à cette décision, par mail en date du 12 décembre 2019, Madame Josette LAVIGNE accepte le déclassement du chemin de « Pernière d'En Haut » pour la partie située en totalité sur sa propriété, selon le plan joint en annexe.

Il s'agit de vendre environ 80 m² du domaine public au prix de 1€/m². La surface exacte devra être définie par un géomètre.

Par ailleurs, la commune ayant déjà déployé de nombreux frais pour régler cette affaire, ne prendra pas en charge d'éventuels coûts de géomètre supplémentaires sur ce dossier.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6/ ECHANGE DE TERRAIN SECTEUR CROIX-LUZ AVEC LA FAMILLE REYNIER – ACCORD DE PRINCIPE

Le Maire rappelle la délibération du 18 mars 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allemond. Ce document comprend un secteur indicé AUa qui correspond à une zone à urbaniser, destinée à être ouverte à l'urbanisation lors de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction à vocation dominante d'habitat.

Il y a plusieurs années une première étude avait été réalisée sur ce secteur, qui englobait la parcelle cadastrée section AB n°520, contiguë au secteur classé AUa. Aujourd'hui, au vu des restrictions d'urbanisation de l'Etat, cette parcelle a été sortie du projet d'aménagement et se retrouve en zone Naturelle.

Au vu de la situation de la parcelle cadastrée section AB n°520, le Maire propose de réaliser un échange de terrain avec ses propriétaires, la famille REYNIER Marcel, comme suit : en contrepartie de la parcelle cadastrée section AB n°520 d'une superficie de 3988 m², la commune s'engage à donner un lot viabilisé du futur aménagement Croix-Luz, compris entre 500 et 1000 m².

Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord de principe sur cet échange de terrains qui ne pourra se concrétiser que lorsque le projet sera achevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur les échanges de terrains cités ci-dessus.

7/ BAIL DE LOCATION DE TERRAIN AVEC LA SOCIETE « MACONNERIE DE L'EAU D'OLLE »

Le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2019 approuvant la signature d'un bail avec la Société LAFAY MACONNERIE d'un terrain situé sur la commune d'Allemond, au 160 route de Savoie, en vue d'héberger son entrepôt.

La société ayant été vendue, il y a lieu de signer un bail avec les nouveaux gérants, conformément à l'article 7 de cette convention.

Il donne lecture du projet de bail à conclure avec la société « Maçonnerie de l'Eau d'Olle » qui fixe les clauses et conditions de cette location. Il précise que la convention est identique à la précédente, à l'exception de l'article 7 qui a été supprimé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature du bail avec la société MACONNERIE DE L'EAU D'OLLE.

8/ LANCEMENT PROCEDURE BIENS SANS MAITRE

Le Maire rappelle le projet de centrale hydroélectrique sur la commune d'Allemond par la société EREMA.

Il informe des difficultés d'identification du propriétaire de la parcelle C 349 au lieu-dit « Montagne du Gay ». En effet, le relevé de propriété indique Napoléon PELLISSIER, domicilié à Articol, 38114 ALLEMOND, sans date de naissance et non connu localement.

Aussi, pour que ce projet puisse aboutir, la commune propose de lancer une procédure de biens sans maître, en intégrant l'ensemble des parcelles au nom de PELLISSIER Napoléon, soit : C93, C320, C349, C488, C682, C 683, ainsi qu'un lot en BND pour la parcelle C 300.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de biens sans maître pour les parcelles dont le relevé de propriété indique Napoléon PELLISSIER.

9/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SEL DE DENEIGEMENT – HIVER 2019/2020

Devant les difficultés avérées d'approvisionnement et de stockage respectueux de l'environnement, il est proposé de regrouper les moyens par la mise en place d'un lieu de stockage unique géré par la collectivité.

Aussi, à la demande de 2 sociétés locales, la SARL PELLISSIER demeurant la Fonderie – 38114 Allemond et OLIVIER MICHAUD demeurant Chemin de Farfayet – 38520 LE BOURG D'OISANS.

Le Maire fait lecture des projets de conventions pour la mise à disposition de sel de déneigement entre la Commune et ces 2 sociétés pour l'hiver 2019/2020 qui ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition du sel de déneigement stocké sur le site des garages municipaux.

Il précise que la facturation sera réalisée au 30 avril et calculée sur la base du nombre de tonnes sorties pour chaque société au prix d'achat du matériau majoré de 5 € la tonne, somme représentant la part gestion de ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de ces conventions.

10/ RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de la commission Ressources Humaines pour les embauches des saisonniers pour la saison estivale 2020 :

❖ **Services techniques** Le Maire propose, en prévision de la période estivale de renforcer l'effectif des services techniques par quatre agents polyvalents pour les périodes suivantes :

- un agent du 14 avril au 30 septembre 2020
- trois agents du 04 mai au 30 septembre 2020

❖ **Services techniques – piscine municipale**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale, de renforcer l'effectif des services techniques par un agent contractuel à temps complet aux services techniques – piscine municipale – du 04 mai au 18 septembre 2020. Cet agent sera notamment en charge du traitement de l'eau de la piscine, de la gestion de la salle des machines et de l'entretien des vestiaires.

❖ **Entretien vestiaires et abords piscine + zone de loisirs**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher six agents contractuels à temps non complet pour une période d'environ 3 semaines chacun (3x2 agents) allant du 27 juin au 31 août 2020 ; pour ce travail, sont ciblés les jeunes de la commune pour un premier emploi par exemple.

❖ **Caisse piscine**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher deux agents contractuels :

- 1 à temps complet pour une période d'environ 2 mois allant du 22 juin au 03 septembre 2020. Cet agent sera régisseur de la Régie de Recettes de la Piscine.
- 1 à temps partiel du 27 juin au 31 août – cet agent sera également en poste au musée du Rivier, en complément de l'agent principal.

❖ **BEESAN et BNSSA**

Le Maire propose, en prévision de la période estivale et notamment de l'ouverture de la piscine municipale d'embaucher quatre agents contractuels (3 BEESAN dont 1 chef de bassin et 1 BNSSA) à temps complet pour une période de 2 mois allant du 27 juin au 31 août 2020.

❖ **Service administratif**

Le Maire propose, en renfort du personnel administratif de la Mairie : 2 agents contractuels à temps complet pour une période de 1 mois chacun en allant pour l'un du 1^{er} au 31 juillet 2020 et pour l'autre du 1^{er} au 31 août 2020.

❖ **Musée Rivier**

Le Maire propose, en prévision de l'ouverture du Musée du Rivier la période estivale, d'embaucher deux agents contractuels :

- 1 à temps partiel les mois de mai, juin, septembre et octobre puis à temps complet en juillet et août. Cet agent sera régisseur de la Régie de Recettes du Musée.
- 1 à temps partiel du 1^{er} juillet au 31 août qui complètera son poste avec celui de la caisse de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions d'embauches et mandate le Maire pour lancer les appels à candidatures.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Sandrine GUERIN informe que « l'atelier parentalité » du 30 janvier est annulé.
- Le Maire informe que le prochain Conseil Municipal devrait se dérouler début mars pour le vote des budgets essentiellement.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Daniel MICHEL souhaite des informations supplémentaires sur le point n°6 « échange de terrain secteur Croix-Luz », notamment savoir quel serait l'aménagement urbain projeté => actuellement, le terrain de la famille Reynier est en zone Naturelle, donc non constructible. Peut-être que dans l'avenir, avec un autre PLU, le projet de Croix-Luz pourrait s'étendre à cette parcelle. Mais il faut déjà que les parcelles constructibles actuellement soient urbanisées avant de créer de nouvelles zones d'urbanisation. C'est un projet à long terme.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Séance levée à 19h20

Le Maire,

Alain GINIES



